

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_01 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025 Budget annexe assainissement

1.1 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025 Budget annexe assainissement

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2025, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, **Mme Claudette CAMGRAND**, doyenne de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_01-BF
Reçu le 27/04/2026

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2025.

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de **124 165,90 €**.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, **il n'y a pas besoin de financement pour la section d'investissement.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de Mme Claudette CAMGRAND, doyenne de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décident :

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2025**, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	52 078,05 €	128 601,20 €
	Section d'investissement	1 082 458,10 €	1 453 884,61 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en sect° de fonctionnement (002)		47 642,75 €
	Report en sect° d'investissement (001)		205 588,66 €
		=	=
TOTAL (réalisations +reports)		1 134 536,15 €	1 835 717,22 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	639 000,00 €	321 310,00 €
	BESOIN solde RAR	317 690,00 €	
RESULTAT 2025	Section de fonctionnement		124 165,90 €
	Section d'investissement		259 325,17 €
	TOTAL CUMULE		383 491,07 €

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_01-BF
Reçu le 27/04/2026

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser les reports de l'excédent de fonctionnement de **124 165,90 €**, et les reports de l'excédent d'investissement de **259 325,17 €** lors du vote du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_01-BF
Reçu le 27/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_02 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025 - Budget annexe lotissement

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2025, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, **Mme Claudette CAMGRAND**, doyenne de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_02-BF
Reçu le 27/04/2026

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2025.

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de **112 816,29 €**.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, il n'y a pas besoin de financement pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de Mme **Claudette CAMGRAND**, doyenne de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décident :

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2025**, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2025

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	858 310,74 €	843 170,75 €
	Section d'investissement	838 112,02 €	843 522,08 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en sect° de fonctionnement (002)		127 956,28 €
	Report en sect° d'investissement (001)		
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		696 422,76 € ¹	814 649,11 € ¹
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	- €	- €
RESULTAT 2025	Section de fonctionnement		112 816,29 €
	Section d'investissement		5 410,06 €
	RESULTAT TOTAL 2025	- €	118 226,35 €

AR Prefecture

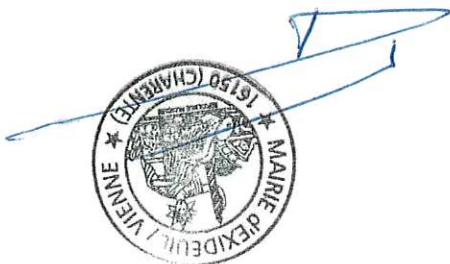
016-211601349-20260417-D_2026_05_02-BF
Reçu le 27/04/2026

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser l'affectation du résultat compte tenu de l'excédent de fonctionnement de **112 816,29** €, et les reports de l'excédent d'investissement de **5 410,06** € lors du vote du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_02-BF
Reçu le 27/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_03 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025 Budget annexe photovoltaïques

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2025, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, **Mme Claudette CAMGRAND**, doyenne de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_03-BF
Reçu le 27/04/2026

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2025.

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de **6 414,45 €**.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, **il n'y a pas besoin de financement pour la section d'investissement.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de Mme Claudette CAMGRAND, doyenne de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décide :

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2025, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :**

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUES 2025

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 745,55 €	8 160,00 €
	Section d'investissement	97 722,39 €	83 865,09 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en sect° de fonctionnement (002)		
	Report en sect° d'investissement (001)		15 000,00 €
		=	=
TOTAL (réalisations +reports)		99 467,94 €	107 025,09 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT 2025	Section de fonctionnement		6 414,45 €
	Section d'investissement		1 142,70 €
	RESULTAT 2025		7 557,15 €

AR Prefecture

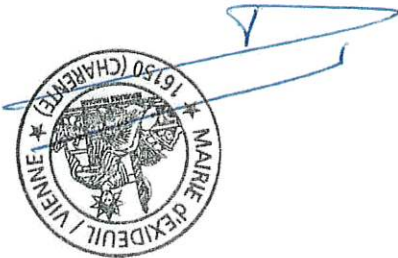
016-211601349-20260417-D_2026_05_03-BF
Reçu le 27/04/2026

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser les reports de l'excédent de fonctionnement de **6 414,45 €**, et les reports de l'excédent d'investissement de **1 142,70 €** lors du vote du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_03-BF
Reçu le 27/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_04 – Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025 et affectation du résultat 2025 - Budget principal Commune

Le compte financier unique a une triple fonction :

- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre, pour les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Il présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et il retrace donc précisément l'exécution de l'année budgétaire 2025, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Comme les textes l'exigent, ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, étant l'ordonnateur de la collectivité, assiste à la présentation de ce document ; il nommera, ensuite, un président de séance, **Mme Claudette CAMGRAND**, doyenne de l'assemblée, pour le débat auquel il peut être présent et il se retirera lors du vote.

Nous devons donc prendre acte de l'exécution budgétaire de l'année 2025.

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_04-BF
Reçu le 27/04/2026

D'un strict point de vue budgétaire et comptable, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de **842 080,13 €**. Les Restes à Réaliser, en dépenses d'investissement sont de **526 075 €** et de **175 750 €** en recettes d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, des ressources propres de la section d'investissement et du résultat d'investissement reporté, **le besoin de financement de la section d'investissement est de 628 510,94 €**.

Conformément à nos obligations légales, l'excédent de fonctionnement de **842 080,13 €** sera affecté de la manière suivante lors du budget primitif 2026 :

- **628 510,94 €** au compte R1068 affectés en réserves en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- **213 569,19 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal délibérante, sous la présidence de Mme **Claudette CAMGRAND**, doyenne de l'assemblée, après que Monsieur le Maire se soit retiré, décident :

- de prendre acte du **Compte Financier Unique 2025**, dont le détail est exposé ci-dessus, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET COMMUNE 2025

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 600 420,50 €	1 900 098,73 €
	Section d'investissement	693 573,29 €	319 188,58 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en sect° de fonctionnement (002)		542 401,90 €
	Report en sect° d'investissement (001)		96 198,77 €
		=	=
TOTAL (réalisations +reports)		2 293 993,79 €	2 857 887,98 €
RAR	Section d'investissement	526 075,00 €	175 750,00 €
RESULTAT 2025	Section de fonctionnement		842 080,13 €
	Section d'investissement	-628 510,94 €	

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_04-BF
Reçu le 27/04/2026

	TOTAL CUMULE	-628 510,94 €	842 080,13 €
EXCEDENT REPORTE BP 2026			213 569,19 €

- de constater les identités de valeurs concernant les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement
- du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique ;
- d'autoriser l'affectation du résultat compte tenu de l'excédent de fonctionnement de **842 080,13 €**, comme suit, lors du vote du budget primitif 2026 :

- **628 510,94 €** au compte R1068 affectés en réserves en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- **213 569,19 €** en report de fonctionnement, au compte R002, en recettes.
- **278 185,94 €** en report d'investissement, au compte 001, en dépenses.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_04-BF
Reçu le 27/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 21/04/2026
Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Eric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_05 – Fixation du taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2026

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition en vigueur en 2025 :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe sur les propriétés bâties (TFB) | 40.41 % |
| • Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) | 55.75 % |
| • Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires | 14.21 % |
| • Contribution Foncière des Entreprises (CFE) | 21.70 % |

En cohérence avec la stratégie financière, il est proposé de reconduire à l'identique les taux d'imposition en vigueur pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver la fixation des taux tels qu'indiqués ci-dessus :
- De donner mandat à M. Le Maire ou un adjoint, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_05-DE
Reçu le 04/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 28/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_06 – Vote du Budget Primitif 2026 - Assainissement

Le budget annexe Assainissement est dédié au financement et à l'exploitation du service public d'assainissement. Il couvre les dépenses d'entretien du réseau, les travaux sur les ouvrages (stations d'épuration, postes de relevage), les contrôles réglementaires ainsi que les investissements nécessaires à la qualité du service rendu aux usagers. Ce budget doit être équilibré par les redevances perçues auprès des abonnés

Section	pour mémoire	Proposé	Voté
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	101.642,75 €	174.945,90 €	174.945,90 €
RECETTES	101.642,75 €	174.945,90 €	174.945,90 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1.858.678,00 €	929.113,43 €	929.113,43 €
RECETTES	1.858.678,00 €	929.113,43 €	929.113,43 €

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_06B3-BF
Reçu le 06/05/2026

Le budget primitif 2026 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.

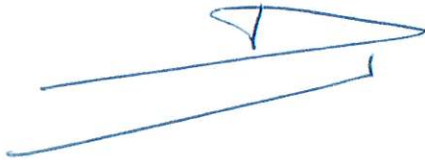
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2026 "Budget annexe Assainissement", dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le "budget annexe Assainissement" est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_06B3-BF
Reçu le 06/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 28/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_07 – Vote du Budget Primitif 2026 - Lotissement Vigne du Couder

Le budget annexe Lotissement retrace l'ensemble des opérations liées à l'aménagement communal : acquisition éventuelle des terrains, travaux de viabilisation, création des voiries et réseaux, ainsi que la commercialisation des lots. Il permet d'isoler financièrement cette opération afin d'en assurer un suivi clair, transparent et conforme aux règles de la comptabilité publique.

Section	Pour mémoire	Proposé	Voté
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1.105.413,93 €	927.698,01 €	927.698,01 €
RECETTES	1.105.413,93 €	927.698,01 €	927.698,01 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1.260.674,00 €	1.089.926,16 €	1.089.926,16 €
RECETTES	1.260.674,00 €	1.089.926,16 €	1.089.926,16 €

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_07-BF
Reçu le 27/04/2026

Le budget primitif 2026 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.


Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2026 "Budget annexe Lotissement Vigne du Couder", dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le "budget annexe Lotissement du Couder" est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_07-BF
Reçu le 27/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
 Le : 28/04/2026
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_08 – Vote du Budget Primitif 2026 - Photovoltaïques

Le budget annexe Photovoltaïques retrace les opérations relatives à la production d'électricité solaire par les installations communales. Il comprend les dépenses d'investissement, d'entretien et d'exploitation des équipements, ainsi que les recettes issues de la vente d'électricité. Ce budget permet d'assurer une gestion autonome, transparente et conforme aux obligations comptables des activités de production énergétique.

Section	Pour mémoire	Proposé	Voté
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	3.400,00 €	14.914,45 €	14.914,45 €
RECETTES	3.400,00 €	14.914,45 €	14.914,45 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	98.865,09 €	7.557,15 €	7.557,15 €
RECETTES	98.865,09 €	7.557,15 €	7.557,15 €

Le budget primitif 2026 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_08BIS-BF
 Reçu le 06/05/2026

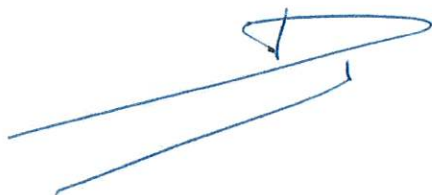
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2026 "Budget annexe Photovoltaïques ", dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le "budget annexe Photovoltaïques" est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_08BIS-BF
Reçu le 06/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en PREFECTURE
 D'ANGOULEME
 Le : 28/04/2026
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2026, le 17 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, Mmes : CAMGRAND Claudette, FERNANDES Sonia, GANTHEIL Joëlle, ROUSSEL Patricia, MM : GANTHEIL Thierry, HOSPITAL David, VANNESTE Éric, FORT Jason

Procurations : DA SILVA RIBEIRO Sabrina/ROUSSEL Patricia ; DUBREUIL Charlotte p/ FERNANDES Sonia ; FRAMPTON Julie p/GANTHEIL Joëlle

Absents : DA SILVA RIBEIRO Sabrina, DUBREUIL Charlotte, LEMETAYER Samuel, MAAS Damien, PAUFIQUES Pierre-Henri, FRAMPTON Julie

A été nommé(e) secrétaire : Joëlle GANTHEIL

D_2026_05_09bis – Vote du Budget Primitif 2026 - Commune

Le budget principal constitue le document financier central de la commune. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux ainsi qu'à la réalisation des projets d'investissement. Il permet d'assurer la continuité des missions communales, l'entretien du patrimoine, la gestion des équipements publics et la mise en œuvre des politiques locales décidées par le conseil municipal.

Section	Pour mémoire	Proposé	Voté
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	2.264.981,50 €	1.963.311,94 €	1.963.311,94 €
RECETTES	2.264.981,50 €	1.963.311,94 €	1.963.311,94 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1.956.850,64 €	1 456 256.47 €	1 456 256.47 €
RECETTES	1.956.850,64 €	1 456 256.47 €	1 456 256.47 €

Le budget primitif 2026 est voté par nature et par chapitre, des précisions sur les différents crédits ouverts dans ces budgets sont apportées dans les documents comptables et budgétaires ci-joint.

AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_09BIS-BF
 Reçu le 28/04/2026

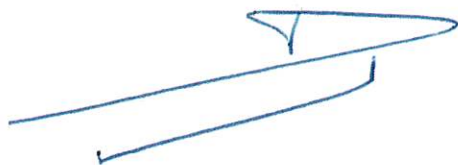
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident :

- d'approuver le budget primitif 2026 "commune", dont les documents comptables et budgétaires, sont annexés à la présente délibération ;
- de dire que le budget "commune" est voté par nature et par chapitre ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire ou à défaut à son représentant, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260417-D_2026_05_09BIS-BF
Reçu le 28/04/2026